

Travaux de la Chambre

12. Étudie-t-on actuellement la possibilité de supprimer les restrictions imposées aux habitants du parc national de Gros Morne en vertu de l'interdiction de chasser dans la région?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

M. Young: Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. l'Orateur: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions resteront-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, je voudrais signaler à la Chambre, et surtout au président du Conseil privé (M. MacEachen), l'importance du bill C-46 concernant les escomptes consentis sur les paiements en trop d'impôt effectués en vertu de la loi de l'impôt sur le revenu et les paiements connexes. Si je ne m'abuse, le bill prévoit que tout escompte représentant plus de 15 p. 100 du remboursement d'impôt ne sera pas accordé. C'est donc un bill très important, compte tenu de la susceptibilité du premier ministre (M. Trudeau), vu que le 30 avril n'est pas loin et que bien des gens calculent les escomptes et les remboursements à cette époque-ci de l'année. Pour toutes ces raisons, le porte-parole de notre parti, le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), m'a autorisé à dire que nous étions prêts à en accélérer l'adoption. Le président du Conseil privé acquiescerait-il à cette demande fort raisonnable, il me semble, étant donné la position très étrange dans laquelle nous nous trouvons à cause de l'attitude du premier ministre cet après-midi?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je répondrai au député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) que je suis tout à fait favorable à ce que nous adoptions ce bill rapidement à la première occasion. Par adopter rapidement, je veux dire faire franchir au bill toutes les étapes de l'adoption à la Chambre sans qu'il soit nécessaire de le renvoyer au comité permanent. Si nous nous entendons là-dessus, je ferai en sorte qu'il soit inscrit au début de nos délibérations, en tenant pour acquis que les députés seront brefs dans leurs interventions.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, ce que j'ai à dire à cet égard pourrait vous aider. Au nom de mon parti, je peux dire au président du Conseil privé que nous ne nous opposerons pas à l'adoption rapide de ce bill, c'est-à-dire que nous l'appuierons en deuxième lecture, qu'il en sera fait rapport et que nous l'appuierons en troisième lecture. J'ignore ce qu'en pensent les députés qui siègent à ma gauche, mais il s'agit d'un bill très important qui mettrait fin à des abus.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, ce que dit mon ami me surprend parce qu'il y a quelques jours, nous avons dit que nous étions disposés à appuyer le bill en deuxième lecture, à l'étudier en comité plénier et à l'appuyer en troisième lecture au cours d'une même séance et que nous tenions à le faire adopter rapidement.

[M. Marshall.]

RECOURS AU RÈGLEMENT

M. DICK—DEMANDE DE DÉPÔT D'UN DOCUMENT

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur l'Orateur, au cours de la période des questions, cet après-midi, le premier ministre (M. Trudeau), sous le prétexte de répondre aux questions, a lu des extraits d'un mémoire qu'il avait devant lui. Dans de telles circonstances, je crois que le Règlement de la Chambre autorise tout député à demander que le document en question soit déposé. Je demande donc le dépôt de ce document.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je vais étudier les précédents et essayer de savoir si le document auquel se reportait le premier ministre (M. Trudeau) est un mémoire rédigé à sa demande et pour son information personnelle, car si tel était le cas, les dispositions du Règlement ne s'y appliqueraient pas. Quoi qu'il en soit, le premier ministre avait l'intention de le lire en entier et n'a évidemment pu le faire à cause de la longueur du texte. J'ignore s'il consentirait à le déposer, mais j'étudierai tout de même la question.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baker (Grenville-Carleton): Dois-je comprendre que nous étudierons aujourd'hui le bill sur le service postal, inscrit au nom du ministre du Travail (M. Munro), suivi de la loi sur l'administration du pétrole? Y a-t-il autre chose que le leader du gouvernement à la Chambre voudrait faire examiner aujourd'hui?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je confirme mon intention de mettre en discussion le projet de loi sur le service postal et de passer ensuite à l'étape du rapport de la loi sur l'administration du pétrole. Sauf erreur, des discussions ont eu lieu avec les partis de l'opposition en vue de l'adoption rapide du bill inscrit au nom du ministre du Travail (M. Munro) établissant le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail. Je voudrais aussi examiner plus à fond la proposition qu'on étudie le bill sur l'escompte des paiements en trop d'impôt. Si nous terminons ces travaux, je mettrai ce bill en discussion, puis celui sur l'expansion des exportations, et nous reprendrons le débat sur le budget demain.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Ditez-nous ce que nous ferons mercredi.

M. MacEachen: Et mercredi.

● (1532)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI DE 1978 SUR LE SERVICE POSTAL

MESURE TENDANT À POURVOIR À LA POURSUITE NORMALE DES OPÉRATIONS DE LA POSTE

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail) propose: Que le bill C-45, pourvoyant à la poursuite du service postal normal, dont le comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration a fait rapport avec des propositions d'amendement, soit agréé.